



**DOSSIER INSCRIPTION PERISCOLAIRE  
ANNEE 20.. - 20..**

Mairie de  
JEZAINVILLE  
03.83.81.04.20

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

**ENFANT**

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :

**RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT (autorité parentale)**

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

N° de tél. : - Domicile :  
- Portable :  
- Travail :

Nom du médecin traitant :  
N° de tél. :

N° de sécurité sociale :  
Adresse de la caisse :

Nom et numéro de la police d'assurance :

***Joindre la photocopie de l'assurance civile PERI ET EXTRA SCOLAIRE de l'enfant***

Si l'adresse de facturation est différente de celle de la personne qui détient l'autorité parentale, adresse à prendre en compte :

Nom de la ou des personnes(s) autorisée(s) à reprendre l'enfant à la fin des activités :

Autre personne à prévenir en cas d'urgence (nom et numéro de tél.)

**AUTORISATION : (à remplir par le responsable légal)**

Je soussigné(e),  
Responsable de l'enfant :

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'enfant sus nommé à participer à toutes les activités organisées par la Commune de JEZAINVILLE lors de l'accueil périscolaire.

De plus, j'autorise le responsable de l'encadrement à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

## **MODALITES D'INSCRIPTIONS + TARIFS**

**Inscription à faire par mail de préférence : [pericanti.jezainville@gmail.com](mailto:pericanti.jezainville@gmail.com)**

Périscolaire 07 h 15 (0,50 €) - 07 h 30 – 08 h 30 (2,00 €) – 16 h 15 – 17 h 30 (2,00 €) - 17 h 30 – 18 h 00 (1,00 €) – 18 h 00 – 18 h 15 (0,50 €)

***Merci de cocher les jours de présence de votre enfant***

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
07h15-07h30				
07h30-08h30				
16h15-17h30				
17h30-18h00				
18h00-18h15				

Les présences occasionnelles sont envisageables dans la limite des places disponibles.

Toute absence aux accueils du matin ou du soir quel qu'en soit le motif doit être impérativement **signalée** 48 h à l'avance sauf maladie le jour même (justifiée par un certificat médical).

Sans respect du délai de prévenance, le temps d'accueil vous sera facturé.

**L'inscription pour l'accueil au périscolaire est obligatoire avant la fréquentation jusqu'au mardi 12 h 00 pour la semaine suivante.**

**Dossier incomplet = Inscription non validée**

**Dans le cas d'un plan vigipirate, pour déposer ou récupérer votre enfant au périscolaire, vous devez appeler le 0788735259. La personne en charge des enfants viendra chercher et amener votre enfant à la grille.**

Nous attestons sur l'honneur l'authenticité des renseignements ci-dessus, et nous nous engageons à signaler tout changement significatif de notre situation.

La signature de ce document vaut l'acceptation plaine et entière du règlement intérieur de l'accueil périscolaire de mineurs organisé par la Mairie de JEZAINVILLE.

Fait à

le

Signature

# **REGLEMENT DU PERISCOLAIRE DE JEZAINVILLE**

Les enfants accueillis sont sous la responsabilité des animateurs et du Maire.

Un animateur sera chargé des soins, son rôle est de constituer les trousse de secours. Les soins apportés aux enfants et animateurs seront portés sur un registre par l'animateur et lui seul.

L'animateur doit respecter les horaires, que ce soit en présence des enfants comme pour les réunions de travail.

La tenue des locaux est assurée par l'équipe d'animation.

Les animateurs auront à vérifier la fermeture des portes et des fenêtres, à chaque fin de journée.

Il est important que chacun respecte les règles de vie en collectivité : ne pas dégrader les locaux, le matériel, respect des autres ...

Il est demandé aux enfants d'observer un comportement correct et respectueux, tant vis-à-vis du personnel que des autres enfants.

L'accueil collectif de mineurs ne peut être pleinement profitable à l'enfant que si celui-ci respecte :

- les lieux, les locaux et le matériel
- les autres enfants et leur tranquillité
- le personnel encadrant

Tout enfant utilisant l'accueil périscolaire doit être au préalable inscrit auprès de la Mairie, **cette inscription est obligatoire.**

## Attitude et obligations des enfants :

L'accueil périscolaire est un service rendu.

Les enfants qui le fréquentent sont tenus de respecter les règles élémentaires de discipline et de vie en collectivité.

Ils doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement. Ils doivent tenir compte des observations qui leur sont faites et faire preuve de citoyenneté.

Respect du matériel mis à disposition.

Enfin, ils ne sont pas autorisés à détenir des objets dangereux.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de l'accueil périscolaire et la vie collective, les parents reçoivent un premier avertissement oral ou écrit de la part du Maire.

En cas de récidive, un rendez-vous sera organisé en Mairie avec les parents afin de rechercher des solutions avant une éventuelle exclusion.

Pour le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devait être un risque pour lui-même ou pour le groupe, une exclusion définitive pourra être envisagée, en fonction de la gravité des faits reprochés.

Les parents, responsables de leur enfant, doivent veiller à ce que son attitude soit conforme à la vie en collectivité. Ils supportent les conséquences du non-respect des dispositions énoncées dans cet article ainsi en cas de bris de matériel ou déprédation dûment constaté par le responsable de l'accueil périscolaire, le coût de remplacement ou de remise en état sera à la charge des parents.

L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Enfin, pour la bonne marche du service et dans le respect des libertés de chacun, il est rappelé aux parents de respecter scrupuleusement les horaires identifiés à l'inscription et stipulés dans le présent règlement.

### **Fonctionnement du centre**

L'accueil collectif de mineurs se situe à l'École de JEZAINVILLE.

PERISCOLAIRE : accueil des enfants fréquentant l'École de JEZAINVILLE.

**Inscription à faire par mail de préférence : [pericanti.jezainville@gmail.com](mailto:pericanti.jezainville@gmail.com) ou par téléphone 0788735259**

### **Tarifs et horaires du périscolaire**

De 07 h 15 à 07 h 30 lundi, mardi, jeudi, vendredi à 0,50 €

De 07 h 30 à 08 h 30 lundi, mardi, jeudi, vendredi à 2,00 €

De 16 h 15 à 17 h 30 lundi, mardi, jeudi, vendredi à 2,00 €

De 17 h 30 à 18 h 00 lundi, mardi, jeudi, vendredi à 1,00 €

De 18 h 00 à 18 h 15 lundi, mardi, jeudi, vendredi à 0,50 €

Toute tranche horaire entamée sera facturée intégralement.

### **Modalités d'inscriptions**

Remplir la fiche de renseignement

#### ***Présences occasionnelles***

Elles sont envisageables dans la limite des places disponibles.

#### ***Absences***

Toute absence aux accueils du matin ou du soir quel qu'en soit le motif doit être impérativement signalée 48 h à l'avance sauf maladie le jour même (justifiée par un certificat médical).

**Sans respect du délai de prévenance, le temps d'accueil vous sera facturé.**

**Toute absence non justifiée vous sera facturée.**

**En cas de retard d'un parent, non justifié, pour récupérer son enfant, un montant de 2,00 € sera facturé.**

**L'inscription est obligatoire avant la fréquentation, jusqu'au mardi 12 h 00 pour la semaine suivante.**

**Dossier incomplet = Inscription non validée**